

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 24  
Votants 26  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20230302-DCM\_2023\_03\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

**L'an deux mille vingt trois**

Le : 02 mars

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Françoise BUSALLI, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Marjorie COMBE Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Michel VALERY.

POUVOIRS : Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2023\_03\_08

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.**

Depuis le conseil municipal du 23 janvier 2023, deux décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent le foncier.

(2022/62) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 11/01/2023 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section D n°1724 et D n°1726 situées «Les Grandes Prébendes».

(2023/01) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/01/2023 : vente d'un tènement immobilier, sur la parcelle cadastrée section D n°2983 située «10 rue de Terland».

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 03 mars 2023  
Le Maire, Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,  
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :